



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/ED/CD

ARRETE N° 97/68
(série A)

OBJET : délégation de fonctions et de signature durant l'absence de Mme Jeannine GRENOT à Mme Nicole LAMOTH, Premier Adjoint

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-18,

VU l'arrêté n° 95-329 (série B) du 27 juin 1995 accordant à Mme Jeannine GRENOT, sixième Maire-Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives aux finances,

CONSIDERANT que Mme Jeannine GRENOT est empêchée durant la période du 5 au 28 avril 1997,

ARRETE

Article 1er : Mme Nicole LAMOTH, Premier Adjoint remplace durant la période du 5 au 28 avril 1997 inclus, provisoirement Mme Jeannine GRENOT, sixième Maire-Adjoint dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter des affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry,
- Mme le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 4 avril 1997



Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

